

**Quelques mots en réponse au mémoire de MM. les professeurs de la Faculté de Médecine adressé à M. le Maire de Montpellier, touchant le service médical des indigents / [François Gustave Lescellière-Lafosse].**

**Contributors**

Lescellière-Lafosse, François Gustave.  
Maire, le, M.  
Université de médecine de Montpellier.

**Publication/Creation**

Montpellier : P. Grollier, 1850]

**Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/fwwb5p5k>

**License and attribution**

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>

# QUELQUES MOTS

EN RÉPONSE

## AU MÉMOIRE

DE MM. LES PROFESSEURS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

ADRESSÉ A M. LE MAIRE DE MONTPELLIER,

Touchant le Service médical des indigents.

---

*A Monsieur le Rédacteur de l'Écho du Midi.*

Montpellier, le 26 juin 1850.

Monsieur,

Mon Rapport sur le Service médical des indigents, pris en sérieuse considération par le Conseil municipal, et que vous m'avez fait l'honneur d'insérer dans votre numéro du 5 de ce mois, a ému la Faculté de médecine à tel point que, sans avoir été consultée, elle a cru devoir appeler l'attention de M. le Maire et celle du Conseil sur la valeur réelle de ce document.

Je n'ai nullement l'intention de combattre aujourd'hui les assertions émises dans le mémoire adressé par

la Faculté à M. le Maire ; que dirais-je après les articles que vous avez publiés ? Ils sont la réfutation complète de ce mémoire ; vos arguments sont irréfragables, et c'est bien de l'opinion contraire à la vôtre qu'on dira avec raison qu'elle ne peut tromper que des yeux prévenus ou peu instruits des besoins réclamés par l'enseignement.

Je tiens seulement à ne pas laisser dire sans réponse que la Commission spéciale, dont j'ai eu l'honneur d'être le Rapporteur, a été entraînée à proposer une mesure — la division des Services — dont elle n'a pas compris toute la portée et les tristes conséquences puisqu'elle ne tend à rien moins qu'à tout désorganiser.

Je ne m'arrêterai pas à défendre mes honorables collègues si sévèrement jugés par la Faculté de médecine, et à démontrer que la Commission a compris toute la portée et les conséquences de la mesure qu'elle a proposée ; la tendance désorganisatrice de cette mesure va seule m'occuper.

Si user et abuser ne sont nullement synonymes, voudrait-on que modifier et désorganiser le fussent davantage ?

Lors de la destruction de l'Université de médecine de Montpellier, ce corps était composé de huit membres ; des modifications nécessitées par les besoins de l'enseignement ont graduellement porté le nombre des chaires à dix-sept.

Dira-t-on que ces modifications ont été désorganisatrices ?

En 1824, la Faculté de médecine de Montpellier parut présenter dans son organisation des imperfec-

tions et des irrégularités ; pour les faire cesser , une ordonnance de Charles X , en date du 12 décembre , *divisa* la chaire d'anatomie et de physiologie occupée par M. Lordat , et créa une chaire spéciale d'anatomie qui fut donnée à M. Dubrueil.

Cette *division* a-t-elle *désorganisé* la Faculté ?

La même ordonnance créa une chaire spéciale d'hygiène à laquelle fut attaché M. Frédéric Bérard , et une chaire d'accouchements à laquelle fut attaché M. Dugès.

La création de ces deux chaires a-t-elle *désorganisé* la Faculté ?

Pendant que la chaire d'accouchements était occupée par M. Delmas , cet enseignement fut complété par l'institution d'une Clinique obstétricale.

Cette institution a-t-elle *désorganisé* la Faculté ?

A la mort de M. Seneaux qui jouissait , comme professeur honoraire , d'un traitement de 6,000 fr. , M. Dubrueil , doyen , eut la pensée de faire appliquer cette somme à l'institution d'une chaire de chimie générale et de toxicologie ; une chaire de chimie médicale et de pharmacie , occupée par M. Duportal , existait déjà ; on pourrait se demander si les besoins de l'enseignement ne réclamaient pas une autre chaire plutôt que celle de chimie générale ; quoi qu'il en soit , la chaire de chimie générale et de toxicologie fut créée par une ordonnance royale , en 1834 , et donnée à M. Bérard.

Cette création a-t-elle *désorganisé* la Faculté ?

Une lacune existait à la Faculté de Montpellier. « La sollicitude de M. Guizot pour la prospérité de notre Faculté , dit M. Caizergues , attira sur cette lacune l'atten-

tion bienveillante de Sa Majesté, qui s'empressa d'y remédier. » Et une ordonnance royale du 25 octobre 1836, porta création d'une chaire de pathologie et de thérapeutique générales. A la vérité, la Faculté tout entière, à l'exception de M. Lordat, s'opposait à la création de cette chaire; les professeurs de pathologie et de thérapeutique surtout se plaignaient d'une mesure qui leur semblait atteindre leur enseignement; la chaire de pathologie et de thérapeutique générales fut créée et donnée à M. Risuëño d'Amador.

Soutiendrait-on aujourd'hui que cette création ait désorganisé la Faculté?

Peu de temps après, il fut reconnu que les matières enseignées par le professeur de *pathologie chirurgicale, opérations et appareils*, étaient trop étendues pour qu'il pût seul les embrasser, et que cet enseignement devait être *divisé*; il est vrai que cette fois encore la Faculté s'opposa, autant qu'elle le pût, à cette *division*; mais la *division* fut faite; M. Estor avait su écarter les obstacles, et la nouvelle chaire, sous le titre d'*opérations et appareils*, lui fut donnée.

Cette *division* a-t-elle désorganisé la Faculté?

N'est-il pas de toute évidence qu'on peut modifier une institution, *diviser* un enseignement et par là les améliorer, bien loin de les *désorganiser*? — Et parce que l'Université de médecine de Montpellier a brillé du plus vif éclat, la Faculté de médecine considèrerait-elle comme une bonne et utile *réorganisation* la réduction des *dix-sept* chaires qu'elle possède aux *huit* qui existaient autrefois?

Mais cette division des Services médicaux dans les

Hôpitaux et Hospices, que l'on représente aujourd'hui comme devant amener une *désorganisation complète*, a reçu, le croira-t-on ! l'approbation de la Faculté lorsqu'elle lui a été présentée par MM. I. Geoffroy-Saint-Hilaire et Donné, inspecteurs généraux de l'Université; à la vérité, selon la Faculté, ce n'était que dans son sein que devaient être pris les nouveaux chefs de Service à instituer, à l'exclusion des Agrégés et des Docteurs; mais pourquoi combattre si vivement aujourd'hui un principe qui, naguères, a été favorablement accueilli ?

Malgré les efforts auxquels on s'est livré dans le mémoire adressé à M. le Maire, et en dépit de chiffres péniblement groupés, la question est aujourd'hui jugée aux yeux *des hommes libres de toute préoccupation*. Oui, l'organisation actuelle des Services médicaux des Hôpitaux et Hospices de Montpellier est insuffisante aux intérêts de la science et de l'humanité; oui, une modification est urgente et indispensable. Cette modification — la division des Services — est reconnue essentiellement utile, non par *des observateurs superficiels*, mais par De Haën, Stoll, Cullen, Tissot, Franck, Zimmermann, Scarpa, Corvisart, Fouquet, Lallemand, Serre, Risueño d'Amador et bien d'autres; cette mesure est déduite, non *de la théorie*, mais de la pratique et de l'expérience.

Je finis, Monsieur le Rédacteur, et je dis, avec le professeur Serre, dont on récuse l'autorité d'une manière si étrange :

« En proposant une pareille réforme dans le Service médical et chirurgical, nous ne sommes pas assez vains pour croire qu'elle soit également accueillie par

tous les gens de l'art. Nous savons qu'il en est qui tiennent aux anciennes institutions comme on tient à la religion de ses pères, et qui tremblent à l'idée même du plus léger changement. Ce n'est pas pour ceux-là que nous écrivons ; ils ne sont déjà plus de notre siècle. »

« Faudra-t-il donc renverser l'ordre établi ? Eh ! pourquoi pas , s'il y a quelque chose de mieux à faire ? Au reste , si ce que nous proposons est juste , tôt ou tard nos idées se réaliseront ; car ce qui est bien , doit être. »

Recevez , Monsieur le Rédacteur , l'assurance de ma considération la plus distinguée.

**LESCELLIÈRE-LAFOSSE.**

870466

des Indigènes  
assez, Peuple des Champs



Digitized by the Internet Archive  
in 2020 with funding from  
Wellcome Library

<https://archive.org/details/b31870405>

... les gens de bien. Nous savons qu'il en est qui  
 ... institutions comme on tient à la  
 ... de ses pères, et qui tremblent à l'idée même de  
 ... de ces institutions. Ce n'est pas pour ceux-là que  
 ... de nos jours, ils ne sont déjà plus de notre siècle.  
 ... l'ordre établi ? Eh ! pour-  
 ... y a quelque chose de mieux à faire ? Au  
 ... que nous proposons est juste, tôt ou tard  
 ... car ce qui est bien, doit être  
 ... leur le Bedarwar, l'assurance de ma  
 ... la plus distinguée.

LESCILLIÈRE-LAFOSSÉ